

B i A

Bulletin d'Information Adventiste

Adventist News Networks©



Mensuel • 39^e année • n° 424 - 425 - Avril-Mai 2018

Sommaire

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 **Écully, France** - Le pasteur Ruben de Abreu renommé à la présidence de l'UFB pour un nouveau mandat
- 2 **Écully, France** - Nouvelle équipe d'administrateurs à l'Union franco-belge
- 3 **Écully, France** - Les invités de l'Assemblée générale de l'UFB
- 3 **Arles, France** - Assemblée générale administrative de la Fédération du Sud de la France

Liberté religieuse

- 3 **Paris, France** - La liberté de religion en droit international : une protection limitée et variable
- 4 **Genève, Suisse** - Restreindre les religions aux domaines du privé

Protestantisme international

- 5 **Washington, États-Unis** - Pour la première fois, une femme a été élue Secrétaire générale des Assemblées de Dieu
- 5 **Grande-Bretagne** - Les non chrétiens ont une image négative de l'Église mais... positive de leur ami chrétien

Œcuménisme

- 5 **Genève, Suisse** - La religion face au suicide

Analyses

- 6 **Londres, Angleterre** - Les abus spirituels, des délits rarement punis
- 6 **Paris, France** - Sur Face-Book, les créationnistes français luttent contre Darwin
- 7 **Paris, France** - Une Bible sur cinq est diffusée en ligne
- 8 **Jérusalem, Israël** - Le musée de la rédemption

**Bulletin publié par le
Service de presse adventiste**
(Service de communication
adventiste francophone)

- BP 100
30, avenue Émile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys
Cedex, France.
- 11-13, rue Ernest Allard,
1000 Bruxelles, Belgique.
- 19, chemin des Pépinières
1020 Renens, Suisse.

Rédaction

Tél. 01 64 79 87 00
communications.ufb@adventiste.org

Site web : www.adventiste.org

**Les communiqués peuvent être
reproduits avec mention de la
source : BIA**

Directeur de la Publication

Jean-Paul Barquon

Rédaction

Jean-Paul Barquon

Correspondants

Emanuel Lopes
Pedro Torres
Jeroen Tuinstra
Rickson Nobre
Corrado Cozzi

Secrétaire de rédaction

Dina Lambert

Abonnements - Expéditions

Dina Lambert

Nouveau rédacteur du BIA à compter du mois de Juillet

Le rédacteur du BIA, Jean-Paul Barquon prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2018 après 44 ans de service comme pasteur au sein de l'Église adventiste du septième jour, dont 37 ans dans le cadre des communications et de l'information religieuse. Son successeur, Pedro Torres nommé à l'assemblée générale ordinaire de l'UFB prendra la relève. Spécialiste des réseaux sociaux, il ne manquera pas de poursuivre les orientations du bulletin de presse mensuelle BIA en conservant et améliorant la ligne éditoriale.

Nouvelles des Églises adventistes

(BIA) - Dammarie-les-Lys, France

Écully, France – Le pasteur Ruben de Abreu renommé à la présidence de l'Union des Fédérations adventistes pour un nouveau mandat de cinq ans

Du mardi 8 au samedi 12 mai, l'Union Franco-Belge, rassemblant ses deux associations (UFA, association culturelle et UFACSA, association culturelle), s'est retrouvée en Assemblée générale ordinaire au Centre Valpré à Écully, près de Lyon.

180 personnes étaient présentes (dont 170 délégués) pour participer aux travaux administratifs de l'Église adventiste du septième jour, de France, de Belgique et du Luxembourg sur le thème « *Ensemble, porteurs d'espérance* ».

Après les différents rapports de l'équipe sortante sur les différents pôles et départements de l'Union (catéchèse adultes, communications, pastorales, évangélisation, jeunesse, etc.) et des différentes commissions de travail du mandat de ces cinq dernières années, l'Assemblée générale a reconduit le pasteur Ruben de Abreu à la présidence de l'Union.

Ruben de Abreu, avec son ancienne équipe, a produit plusieurs réalisations et a relevé différents défis durant son premier mandat de 2013 à 2018 (Croissance et structure de l'Église, mise en place d'un plan stratégique, aumônerie auprès de la maison de retraite du Romarin, à Clapiers, aumônerie auprès des musulmans, mise en place de production « *Hope Channel* » avec une fois par an la diffusion, en streaming, d'un service culturel destiné aux églises locales, gestion de différents séminaires de formation, etc.). Il a été reconduit dans ses fonctions le mercredi 9 mai par 92 % des voix exprimées par les délégués présents.

Originaire du Portugal, marié à une française et père de deux enfants, le pasteur Ruben de Abreu est un homme compétent qui a largement fait ses preuves tant sur le plan pastoral que sur le plan administratif et relationnel. Membre du Conseil de la Fédération protestante de France, et de la Conférence générale des adventistes du septième jour, le pasteur de Abreu est apprécié par tous.

(BIA) - Dammarie-les-Lys, France

Écully, France - Nouvelle équipe d'administrateurs à l'Union franco-belge des Fédérations adventistes

Après avoir nommé le président de l'Union, les délégués réunis en Assemblée générale ordinaire au Centre Valpré à Écully près de Lyon, ont nommé les nouveaux administrateurs de l'Union des Fédérations adventistes pour une période de cinq ans.

Le pasteur Gabriel Goléa est appelé au secrétariat de l'Union, pour remplacer le pasteur Jean-Paul Barquon qui prend sa retraite au mois de juillet prochain.

Gabriel Goléa a une dimension universitaire d'enseignant, de pasteur et d'administrateur. Il a exercé dans différentes églises avant d'assurer durant un mandat de quatre ans l'administration de la Fédération du Nord de la France. Depuis la fin de sa mandature comme administrateur, il assurait son service à l'église de Neuilly-sur-Seine et à celle de Paris Sud-Est.

Le pasteur Philippe Aurouze, trésorier de la Fédération du Sud de la France est appelé à l'administration financière pour remplacer Pierre-Jean Tizio qui rejoindra la ville de Saint-Malo pour poursuivre sa retraite.

Philippe Aurouze a montré ses qualités d'administrateur depuis plusieurs années à Montpellier. Il assura son pastoralat à Marseille/Aix-en-Provence et à Bordeaux puis fut appelé comme responsable des communications à Clapiers (près de Montpellier) au siège de la Fédération du Sud de la France avant sa nomination de trésorier de cette Fédération avec la responsabilité du ministère des disciples engagés.

Philippe Aurouze apportera une dimension très forte à l'Union Franco-Belge en favorisant une bonne gestion comme il a toujours su le montrer. Ses réflexions sur la gestion chrétienne de la vie, au sein du pôle Gestion de l'Union qu'il assumait depuis 2014 comme la synergie d'équipe avec les responsables fédéraux furent appréciables et bénéfiques.

Le président de la Division Intereuropéenne, Mario Brito, présenta les travaux de la commission de nominations avec la répartition suivante :

Pôle Éducation : Pascal Rodet

Pôle Communications : Pedro Torres

Association pastorale : Ralph Seechurn (pasteur à la retraite, exerçant comme bénévole).

Différents autres services seront à pourvoir par le Conseil d'administration :

Affaires publiques et liberté religieuse, Pôle évangélisation, Catéchèse adultes, Ministère des femmes, Ministère de la santé.

Les personnes nommées au **Conseil d'administration** sont les suivantes :

Président : Ruben de Abreu, **Secrétaire général** : Gabriel Golea, **Trésorier** : Philippe Aurouze.

Les membres du Conseil :

Ralph Seechurn (association pastorale), Pascal Rodet (Éducation), Jean-Jack Chafograck (président FFN), Daniel Monachini (président FFS), Jeroen Tuinstra (président FBL), Jean-Philippe Lehmann (Institution, Campus adventiste), Jeanine Marois (FFN), David Charliot (FFN), Karine Rouvière (FFS), Evelyne Andrade (FFS), Maria Delgado (FBL), Ana Sinões (FBL) + invité permanent Pedro Torres (Pôle des communications).

L'Union Franco-Belge rassemble 17 874 membres adventistes inscrits dans les églises de ses trois fédérations : France-Nord (10 413 membres), France-Sud (4 756 membres) et Fédération Belgo-Luxembourgeoise (2 705 membres).

Selon le rapport du secrétaire général sortant, le pourcentage de croissance au 31 décembre 2017 a été le suivant : pour la Fédération du Nord : 3,62 %, 227 baptêmes et 18 professions de foi ; pour la Fédération du Sud : 2,87 %, 79 baptêmes et 14 professions de foi ; pour la Fédération belgo-luxembourgeoise : 3,28 %, 57 baptêmes et 17 professions de foi.

(BIA) - Dammarie-les-Lys, France

Écully, France - Les invités de l'Assemblée générale de l'Union franco-belge

Les organisateurs de l'Assemblée générale de l'Union franco-belge (UFB) avaient invité plusieurs personnalités adventistes pour leur rencontre au Centre Valpré d'Écully du 8 au 12 mai 2018.

Les réflexions bibliques quotidiennes du matin et du soir se tenaient dans la chapelle des Assomptionnistes.

Le pasteur Bill Knott, rédacteur et éditeur de deux publications adventistes (*Adventist World* et *Adventist Review*) utilisa dans ses interventions des récits empruntés aux Évangiles. De son côté, le pasteur Claude Richli, secrétaire adjoint de la Conférence générale analysa des situations contemporaines pour marquer la place du chrétien adventiste face aux différents défis et attractions de notre société.

Chacune des soirées présenta une Fédération adventiste, membre de l'UFB, tant en France qu'en Belgique, avec son potentiel et ses réalisations dans l'évangélisation.

Le samedi fut une journée de reconnaissance et d'adoration de Dieu avec le matin, l'animation de groupes d'études de la Bible, et la prédication du pasteur Bill Knott avant le concert de l'après-midi avec l'intervention de différents groupes de chant et d'orchestres de grande qualité.

Les matinées et les soirées de ces assemblées ainsi que la journée du samedi, furent retransmises en streaming par l'équipe de Hope Channel France sous la direction de Jéthro Camille. On peut les retrouver sur le site : <http://hopechannel.fr>

(FFS/BIA) - Dammarie-les-Lys, France

Arles, France - Assemblée générale administrative de la Fédération du Sud de la France

Du 19 au 21 mai, les délégués de l'Assemblée administrative de la Fédération du Sud de la France se sont retrouvés au Palais des Congrès en Arles (Département des Bouches-du-Rhône et région Provence Alpes-Côte d'Azur).

Le samedi 19 mai, plus de 1500 personnes (dont 273 délégués convoqués) se sont penchés sur le thème « *Un mouvement de disciples animés par l'Esprit* ».

Le message biblique présenté lors du service culturel fut assuré par le pasteur Mario Brito, président de la division Intereuropéenne, sur le thème de l'assemblée.

Au cours de la journée, un service pastoral s'est déroulé avec la consécration au ministère pastorale de Jean-Manuel Séraline et de Fidy Andrianaivo.

L'aspect administratif a commencé dès la soirée du 19 mai avec la constitution des différentes commissions de travail. Après les différents rapports des activités présentés par les administrateurs et les responsables de services et de départements, les différentes commissions de travail (nominations, créances..) ont présenté des personnes désignées pour un mandat de quatre ans :

Président : Daniel Monachini

Secrétaire : Philippe Anquetil

Trésorier : à *pourvoir*

Évangélisation : Samuel Dinsenmeyer

Éducation / Jeunesse : Philippe Penner

Ministère des Aînés : Lionel Hinard

Catéchèse des adultes : Stéphane Le Guilcher

Association pastorale : Eugenio Romano

Conjoints de pasteurs : Marie-Agnès Séraline, Céline Rossetti

Ministère des femmes : Marie-Pierre Péchoux

Ministères des besoins spéciaux : Marjorie Chanzy.

Communications : Jérémie Rossetti

Les membres du Conseil d'administration :

Daniel Monachini (président), Philippe Anquetil (secrétaire), trésorier : à *pourvoir*. Philippe Penner, Samuel Dinsenmeyer, Eugenio Romano, Denis Agot, Myriam Pinel, Philippe Longfort, Clara Raholijaona, Magali Filoni, George Razafindrabe, Marie-Agnès Séraline.

Liberté religieuse

(SaphirNews/BIA) Dammarie-les-Lys, France

Paris, France - La liberté de religion en droit international : une protection limitée et variable

Le droit international des droits de l'homme protège la liberté de religion. Or, les instruments internationaux affichent des conceptions différentes de cette liberté, selon les compromis politiques et philosophiques sous-jacents à leur adoption. En outre, les différents degrés d'institutionnalisation des procédures de contrôle mènent à une grande hétérogénéité au niveau de leur efficacité réelle.

Le droit international des droits de l'homme et ses niveaux de contrôle

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la communauté internationale s'intéresse fortement à la problématique des droits et libertés des individus et des groupes, auparavant relevant des seuls États. Elle a fabriqué un droit, le droit international des droits de l'homme, constitué par un corpus hétérogène de traités, déclarations, recommandations, etc., dont l'interprétation, comme le rappellent très souvent les débats entre les juristes spécialistes du domaine, reste controversée.

Ce corpus s'est développé progressivement sous l'impulsion de plusieurs organisations internationales. Ainsi on peut distinguer :

1. les instruments d'origine onusienne, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), parmi beaucoup d'autres. Ils constituent ce qu'on appelle le système universel des droits de l'homme ;

2. les instruments développés par des institutions à portée géographique plus limitée, les systèmes régionaux (européen, américain, africain, islamique).

Les instruments internationaux se différencient non seulement en raison de leurs textes qui traduisent des approches philosophiques et politiques diverses, mais aussi en raison du degré d'institutionnalisation des organismes qui contrôlent leur application.

La Cour européenne (qui veille à l'application de la Convention européenne des droits de l'homme) peut recevoir des plaintes de particuliers et rend des arrêts contraignants pour les États. C'est actuellement la plus efficace des instances internationales de contrôle.

La Cour interaméricaine et la Cour africaine, chargées respectivement de l'application de la Convention américaine des droits de l'homme (1948) et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) émettent aussi des arrêts. Elles ne peuvent cependant être saisies que par un organisme intergouvernemental, appelé Commission dans les deux cas (sauf quelques cas particuliers prévus dans le système africain).

Pour ce qui est du système universel, le contrôle est encore plus flou. En effet, le Comité des droits de l'homme des Nations unies, quoiqu'il puisse être saisi par des particuliers, ne produit que de simples recommandations.

Les instruments internationaux des droits de l'homme et la liberté de religion

Tous les instruments que l'on vient de mentionner engagent les États dans la protection de la liberté de religion. Or, ils affichent des conceptions différentes sur le contenu et les limites de cette liberté. Les instruments du système universel, ainsi que les Conventions américaine et européenne, adoptent une perspective typiquement libérale et individualiste. La liberté de religion y est conçue comme un droit des individus. Les groupes religieux ne peuvent exercer sur ces individus qu'un pouvoir limité, qui dépend de leur consentement préalable. D'autre part, la liberté des non-croyants (c'est-à-dire, la liberté de conscience de ceux qui adoptent des perspectives humanistes, séculières ou athées) est protégée avec la même force que celle des croyants.

Ils s'accordent aussi à défendre simultanément l'aspect interne de la liberté de religion, c'est-à-dire le droit d'avoir et de changer de croyances religieuses, et les manifestations extérieures de ces croyances. Parmi ces manifestations extérieures protégées on compte, entre autres, l'accomplissement des rites religieux, l'enseignement de la religion et le prosélytisme religieux. La liberté de religion est reconnue aux individus appartenant à toutes les traditions religieuses, qu'elles soient majoritaires ou minoritaires, car le principe de non-discrimination est un pilier structurel de ces régimes de protection.

La Charte africaine des droits de l'homme, qui protège aussi la liberté de conscience et la liberté de religion et interdit la discrimination, insiste par ailleurs sur les aspects collectifs, absents des instruments précédents. La Charte n'indique pas le titulaire (individuel ou collectif) des libertés garanties, mais d'autres dispositions donnent une idée de sa couleur communautaire. Ainsi, selon la Charte, l'État a l'obligation d'« assister la famille dans sa mission de gardienne de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté » et chaque individu doit veiller à « la préservation et au renforcement des valeurs culturelles africaines positives ».

La Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en islam et la liberté de religion

Une approche différente est celle de la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en islam (1990), adoptée par l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Il s'agit d'une déclaration, c'est-à-dire d'un document qui a en droit international une force contraignante plus limitée que celle d'un traité. Une Commission sur les droits de l'homme, qui remplit des fonctions consultatives, a été créée auprès de l'OCI. S'il est vrai que la Déclaration du Caire reconnaît qu'« aucune forme de contrainte ne doit être exercée sur l'homme pour l'obliger à renoncer à sa religion pour une autre ou pour l'athéisme », elle affirme

aussi que « l'islam est la religion naturelle de l'homme ». Le fondement confessionnel de la Déclaration émerge alors dans plusieurs dispositions qui placent l'État en garant de la foi islamique et interdisent aux individus tout acte qui « sape la croyance ». On est donc face à une conception restreinte de la liberté de religion, dans la mesure où elle est subordonnée à une foi particulière.

Les limites à la liberté de religion

La liberté de religion n'est pas illimitée. Les instruments internationaux prévoient la possibilité de sa restriction pour des motifs tels que l'ordre et la sécurité publics ou la protection des droits des tiers. Il s'agit d'un équilibre délicat à trouver, les frontières entre la liberté protégée et sa limitation légitime étant toujours sujettes à controverses.

Alors que pour la Cour européenne des droits de l'Homme l'interdiction du voile dans les écoles publiques est une restriction légitime de la liberté de religion, pour le Comité des droits de l'homme de l'ONU c'est la liberté et non sa restriction qui devrait l'emporter dans ce cas. En plus, dans les instruments à inspiration confessionnelle, la foi adoptée peut se constituer non seulement en limite de la liberté religieuse des autres groupes, mais aussi en limite des autres libertés individuelles.

(Protestinfo/BIA) Dammarie-les-Lys, France

Genève, Suisse - Restreindre les religions aux domaines du privé »

Quelle est la sphère d'intervention des autorités religieuses ? Quatre responsables, protestant, catholique, juif et musulman en ont débattu au Salon du Livre, à Genève.

« Il est très important que les autorités catholiques puissent prendre position sur des questions politiques et sociétales », affirme Nicolas Blanc, responsable catholique des Services de la formation de l'aumônerie de l'Université de Neuchâtel. Invités jeudi 26 avril sur le stand de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) au Salon du livre, quatre responsables religieux se sont penchés sur leur rôle dans la société actuelle. Est-ce que leur travail se limite uniquement au religieux ou s'étend-il également à des questions politiques, sociétales et morales ?

« Le fait que l'Église puisse prendre position permet de lutter contre le laïcisme qui ne donne plus la parole au religieux et le fondamentalisme qui engendre le repli de la communauté sur elle-même », ajoute Nicolas Blanc. « Les communautés religieuses doivent s'intéresser au politique en tant que citoyen. Il n'y a pas une parole pour l'ensemble du protestantisme, mais notre Église doit penser à ces questions et permettre les débats. C'est une grave erreur de restreindre les religions aux domaines du privé », insiste Emmanuel Fuchs, président de l'Église protestante de Genève. Même son de cloche du côté d'Eliezer Shai Di Martino, le rabbin de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud : « La religion a quelque chose à dire à la société ».

Sandrine Ruiz, présidente de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), rejoint également la position de ses trois préopinants, soulignant toutefois qu'elle n'est pas responsable religieuse au même titre qu'un imam. « Dans ma fédération, il s'agit justement de faire autre chose que du religieux, pour éviter le repli identitaire. Lorsqu'il y a des votations, par exemple, nous invitons des personnes politiques de tout bord pour en débattre ».

Alors que les quatre invités sont unanimes sur le rôle politique des religions, ils soulignent également l'importance de l'interprétation des textes pour éviter toute dérive. « *L'interprétation est fondamentale, on ne peut lire actuellement un texte de l'Ancien Testament comme au XVIII^{ème} siècle, c'est une parole vivante* », souligne Emmanuel Fuchs. Nicolas Blanc relève toutefois le rôle des autorités religieuses dans l'interprétation. « *Chez les catholiques, elles doivent conserver et transmettre le sens du message* ».

Protestantisme international

(*Evangeliques.info/BIA*) Dammarie-les-Lys, France
États-Unis : Pour la première fois, une femme a été élue Secrétaire générale des Assemblées de Dieu

Pour la première fois, une femme a été élue Secrétaire générale des Assemblées de Dieu (ADD) aux États-Unis. La plus importante union d'Églises pentecôtistes du pays a annoncé l'élection de Donna Barrett le 23 avril.

« *Dans son service comme implanteuse d'Église, responsable de district, et déléguée au presbytère général, Donna a fait preuve d'humilité accompagné d'un don spécial pour le leadership* » s'est réjoui Doug Clay, chef de l'exécutif des ADD. Celui-ci salue la sagesse de Donna Barrett, actuellement pasteur principal de Rock Church dans l'Ohio, une Église qu'elle avait implantée en 2002.

De son côté, l'intéressée s'est déclarée « *honorée par cette porte que Dieu a ouverte pour le servir* ». Donna Barrett sera responsable entre autre de l'accréditation des pasteurs et des Églises.

« *Bien que Donna n'ai pas été choisie en raison de son genre, je sais que ce moment sera chargé de sens pour de nombreuses femmes qui ressentent l'appel de Dieu pour leur vie* » a rajouté Doug Clay. Les ADD ont ouvert le pastorat aux femmes en 1914.

(*Evangeliques.info/BIA*) Dammarie-les-Lys, France
Grande-Bretagne : Les non-chrétiens ont une image négative de l'Église mais... positive de leur ami chrétien

En Grande-Bretagne, les non-chrétiens ont une image plutôt négative de l'Église, mais positive des chrétiens qu'ils connaissent. C'est ce qui ressort d'une étude de l'institut Barna portant sur la perception de l'Église britannique par les non-chrétiens et les chrétiens. En la croisant avec un précédent sondage datant de 2015, se dessine un décalage entre l'image de l'Église en son ensemble et des personnes qui la composent.

Les non-chrétiens associent les Églises à des termes négatifs tels que « *dans le jugement* » pour 34 % d'entre eux, « *hypocrites* » à 33 % et « *non compatible avec la science* » pour 30 % des sondés. Seuls 1 % trouvent que l'Église a un rôle dans leur vie.

Toutefois, ils portent un regard beaucoup plus positifs sur les chrétiens qu'ils connaissent personnellement, d'après une étude Barna de 2015. Les non-croyants décrivait leurs connaissances chrétiennes comme « *sympathiques* » selon 64 % d'entre eux, ou « *attentifs aux autres* » (« *caring* » en anglais) à 52 %. Seuls 13 % d'entre eux qualifiaient leur ami chrétien d'« *étroit d'esprit* ».

Le récent sondage de l'institut Barna met en évidence le déficit d'image des églises en Grande-Bretagne. En effet, la majorité des non-chrétiens, et de nombreux chrétiens, ne trouvent pas que l'Église a un impact sur la société.

Oécuménisme

(*ProtestInter/BIA*) Dammarie-les-Lys, France
Genève, Suisse - La religion face au suicide

Pendant des siècles, les Églises catholique et protestante ont violemment condamné le suicide. Eric Rutgers, dont le fils s'est donné la mort, témoigne de son expérience au regard des traditions chrétiennes. Une prise de parole dans le cadre du 29^e Congrès du GRAAP sur le thème « *Le suicide, osons en parler !* »

« *Pour chaque suicide, cinq à dix personnes sont touchées par un deuil sévère et pourtant une chape de silence persiste sur ce sujet.* » Eric et Jacqueline Rutgers ont perdu leur fils Pascal, qui s'est suicidé en automne 1982 à l'âge de 18 ans et demi. « *La mort de notre fils nous a conduits à devenir des experts dans l'accompagnement des personnes endeuillées* », explique Eric Rutgers, intervenant au 29^e Congrès du Group d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP) sur la thématique « *le suicide, osons en parler !* ».

Devant près de 500 personnes réunies au Casino de Montbenon, à Lausanne, mercredi 2 mai, cet ingénieur-physicien a raconté comment la perte de son enfant l'avait transformé à jamais provoquant chez lui de multiples réflexions sur les tabous culturels et religieux liés au suicide. « *Je tiens à mon Église, mais cela me fait mal de constater à quel point, elle a été injuste avec les suicidés et leurs familles au cours de l'histoire* », lâche Eric Rutgers qui fait partie de la fraternité protestante des Veilleurs. « *Le premier grand coupable est Saint-Augustin* ». Afin de prévenir le suicide des martyrs, il condamne cette pratique et les personnes qui en réchappent. Sa position a été complètement contre-productive pour les suicidés et leur famille.

Eric Rutgers survole la condamnation du suicide du 1^{er} au XIX^e siècle. « *Le réformateur Martin Luther affirmait que les suicidés étaient possédés par le Diable. Et avec Jean Calvin, également réformateur au XIV^e siècle, les rescapés du suicide étaient fouettés, les morts par suicide empalés et leur famille privée de succession* ». À partir du XX^e siècle, les Églises chrétiennes deviennent plus compatissantes. « *En 1983, le code de droit canonique supprime l'interdiction de sépulture aux suicidés. De notre côté, nous avons reçu beaucoup de réconfort de notre paroisse à Baden (AG)* », ajoute le fondateur d'Arc-en-ciel Suisse, une association d'entraide de parents en deuil.

La Bible ne condamne pas

Si les Églises catholiques et protestantes ont violemment condamné le meurtre de soi pendant des siècles, « *la Bible ne le condamne à aucun moment* », insiste Eric Rutgers qui mentionne la présence de neuf suicides dans l'Ancien Testament et un seul dans le Nouveau. « *Par ailleurs, plusieurs personnages ont vécu des déprimés terribles et ont demandé à Dieu de mourir, comme Élie (1 Roi 19). Dieu ne le punit pas pour sa demande. Il lui envoie un ange et fait ainsi de la prévention* », sourit Eric Rutgers.

À la fin du témoignage et des réflexions d'Eric Rutgers, une personne du public, qui se présente comme athée, lui demande comment trouver du réconfort dans la religion après une telle perte. « *Après la mort de notre fils, cela a été très difficile pour moi. J'étais en colère contre Dieu, je le traitais de tous les noms. Mais grâce à l'histoire de Job (NDLR. Récit biblique d'un juste soumis à de multiples épreuves), j'ai progressivement pu trans-*

former ce que je ressentais. J'ai vécu ce drame, Dieu ne m'a pas préservé de la souffrance, mais il m'a relevé, il m'a permis une reconstruction et à présent, je suis heureux de vivre. »

Analyses

(ProtestInfo/BIA) Dammarie-les-Lys, France

Londres, Angleterre - Les abus spirituels, des délits rarement punis

Pour la première fois, le tribunal de l'Église d'Angleterre a suspendu un prêtre coupable d'abus spirituels. Des maltraitances bien réelles, particulièrement difficiles à prouver.

Sur une période de 18 mois, le pasteur Timothy D. du diocèse d'Oxford a soumis un jeune homme de 15 ans à des séances intensives de prières et de lectures de la Bible le contraignant également à rompre avec sa petite amie. À cette époque, les faits remontent à 2011, le ministre avait emménagé chez la mère du garçon qui travaillait elle-même dans la paroisse devenant le mentor de son fils. Fin 2017, le tribunal de l'Église d'Angleterre a reconnu ce pasteur coupable d'abus spirituels, selon un article du Guardian, repéré par *evangeliques.info*. Une première dans l'histoire de l'Église anglicane.

Concrètement en quoi consistent les abus spirituels ? « Dans le cas du prêtre anglican, c'est de la manipulation, de la contrainte mentale et des chantages. Il s'agit de réduire l'indépendance et l'autonomie d'une personne à des fins qui peuvent être variées, mais qui se caractérisent toujours par une sorte d'obéissance et de soumission », explique Philip D. Jaffé spécialiste en psychologie légale et professeur à l'Université de Genève.

Au tribunal, l'adolescent a expliqué que cela avait été affreux et dévastateur d'être encadré par Timothy D., mais qu'il ne s'était pas senti capable de contester son autorité, souligne encore le Guardian. « La personne se sent comme violée psychologiquement. Elle a la sensation d'être niée dans son intégrité de personne indépendante. Et non seulement, elle est niée, mais avec sa propre complicité, devenue otage d'un autre. Ce qui est horrible dans ce genre de situation, c'est qu'on est à la solde de quelqu'un, qu'on est en révolte intérieure sans trouver d'issue », ajoute encore le psychothérapeute spécialiste des droits de l'enfant.

L'emprise spirituelle

Pour le psychologue, la situation est d'autant plus compliquée quand l'auteur est une figure religieuse. « Casser avec la personne qui représente notre religion est encore beaucoup plus difficile que si c'était une personne lambda, car elle incarne quelque chose de mystique ». Si se libérer de ce genre d'emprise est psychologiquement compliqué, prouver les faits pour demander réparation l'est encore plus.

En Angleterre, il existe des tribunaux ecclésiastiques, ce n'est pas le cas en Suisse où ce sont les ressources humaines, les évêques et les conseillers synodaux qui représentent les autorités religieuses. « Au sein des responsables religieux, on constate souvent du copinage, de la compréhension mal placée. Les scandales dans l'Église catholique en sont des exemples. Et au niveau légal, c'est très difficile d'entamer une procédure si l'auteur nie, car il n'y a pas de marques ou de lésions physiques pour prouver les faits. De plus, dans le cas d'abus spirituels, la personne accusée peut faire valoir de manière un peu perverse qu'elle ne faisait que son travail ».

En effet, pour le spécialiste, « les prêtres, les pasteurs, les rabbins sont des artistes de la manipulation, dans le bon sens du terme généralement. Ils savent manier le verbe, se référer à des principes louables, travailler avec le mental des personnes, leur apportant de belles et bonnes choses. Mais certains d'entre eux, pervers, psychopathes, utilisent de façon très sombre cette capacité ».

(Slate/BIA) Dammarie-les-Lys, France

Paris, France - Sur Facebook, les créationnistes français luttent contre Darwin

Depuis quelques dizaines d'années, les créationnistes français ont repris le discours que leurs homologues américains rabâchent pour expliquer les origines de l'homme : la Terre a 6 000 ans, l'humanité a pour ancêtres Adam et Ève, le Déluge est un fait historique, les humains et les dinosaures ont coexisté, la théorie de l'évolution est une imposture.

Ce mouvement fondamentaliste, qui s'appuie sur une lecture au pied de la lettre des Écritures, est né aux États-Unis au XIX^e siècle, en réaction à la parution de *L'origine des espèces* de Charles Darwin. I

Il séduit un grand nombre d'Américaines et d'Américains – près de 40% d'entre eux déclarent croire au récit de la Genèse – et est même enseigné dans certains établissements privés, abondamment financés.

Créationnisme pur jus et Intelligent Design

Promu à l'origine par les protestants, il s'est déployé progressivement au XX^e siècle, pour en arriver dans les années 1990 au concept d'« Intelligent Design » (*dessein intelligent*, en français). Une théorie plus douce qui, sans renier l'évolution darwinienne – cette position n'étant plus défendable au regard des innombrables découvertes scientifiques accumulées, explique que l'évolution du vivant a été, depuis ses origines, entièrement façonnée par le Créateur.

Le créationnisme pur jus comme l'*Intelligent Design*, défendu par quelques scientifiques polémiques, trouve en France un certain écho, notamment dans les milieux chrétiens fondamentalistes.

Mais en terre laïque, cette remise en cause radicale de l'évolution – et plus largement de la science – prend des tournures extrêmes et va encore plus loin que ce qui peut se dire, s'écrire et se penser aux États-Unis. Chez nous, les créationnistes dévoilent le visage le plus sombre de l'extrémisme religieux, avec des théories délirantes propices à toutes les dérives, y compris identitaires.

Attaque frontale de la théorie de l'évolution

Sur Facebook, le groupe « Dédarwinisez-vous », 780 membres au compteur, fait depuis l'année dernière une promotion acharnée du créationnisme. Son administrateur, qui se prétend biologiste, serait proche de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, un groupe catholique intégriste fondé en 1970 par l'archevêque excommunié Monseigneur Lefebvre, dont le quartier général est l'église Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris.

« En France, il existe des structures créationnistes catholiques de tendance traditionaliste qui défendent la théorie d'une terre jeune créée il y a 6 000 ans en sept jours par Dieu, et qui essayent d'étayer cette théorie avec des arguments qui se veulent scientifiques. Ces structures organisent des conférences, essayent d'être présentes dans les médias et ont tissé des liens avec des structures similaires situées dans d'autres pays », expliquait à Mediapart Olivier Brosseau, docteur en biologie spécialisé dans la communication scientifique.

Sur « *Dédarwinisez-vous* », pas un jour ne passe sans que l'administrateur n'attaque frontalement la théorie de l'évolution, en cherchant à la discréditer avec un arsenal d'arguments qui sont partie intégrante du discours créationniste : « *Avez-vous déjà vu une espèce développer un nouvel organe ? Pensez-vous que la vie puisse émerger de la matière inerte ? Les mutations aléatoires peuvent-elles augmenter la complexité d'un organisme ? Pourquoi chercher à inciter les gens à adhérer aux croyances évolutionnistes ? Pourquoi chercher à lutter contre la vision biblique de nos origines ?* ».

Des questions répétées inlassablement jusqu'à l'absurde, face aux critiques des nombreux contradicteurs qui interviennent. Et des arguments surprenants, comme celui-ci : « *Les scientifiques cherchant à soigner le cancer parlent d'anomalies génétiques, cherchent à les identifier et à en amoindrir les effets. Ils ne voient pas ces mutations comme des éléments bénéfiques permettant d'acheminer l'humanité vers un devenir perpétuel mais comme des anomalies, des erreurs à corriger. Ce simple constat détruit l'évolutionnisme. Le cancer est un très bon exemple en défaveur de l'évolutionnisme.* »

Discours anti-science et but politique

Mais qu'est-ce qui peut pousser à une critique aussi vive de la théorie de l'évolution et à la négation de toutes les preuves accumulées en sa faveur – que ce soit la datation du registre fossile ou encore les mutations génétiques constatées lors d'expériences *in vivo* ?

Sur le site *The Good Life*, Jacques Arnould, historien des sciences, directeur des questions éthiques au Centre national des études spatiales et spécialiste du créationnisme apporte des éléments de réponse : « *Grâce aux sciences, l'univers a pris des allures qui sont éloignées de celles des traditions religieuses, et ces dernières n'en ont pas toujours pris la mesure. Toute leur théologie, même leur Dieu, deviennent étriqués. Il en découle que des personnes se sentent mal à l'aise dans des traditions religieuses restées trop ringardes par rapport aux connaissances actuelles sur l'univers.* » Pour les fondamentalistes, la science représenterait un danger évident.

Tout le discours anti-Darwin pourrait simplement prêter à sourire. Mais derrière ces gesticulations sur les réseaux sociaux se cache un but clairement politique. Il y a quelques mois, « *Dédarwinisez-vous* » imaginait un projet de réforme de l'Éducation nationale pour le moins radical.

« Le cancer est un très bon exemple en défaveur de l'évolutionnisme. »

Sur « *Dédarwinisez-vous* », pas un jour ne passe sans que l'administrateur n'attaque frontalement la théorie de l'évolution, en cherchant à la discréditer avec un arsenal d'arguments qui sont partie intégrante du discours créationniste : « *Avez-vous déjà vu une espèce développer un nouvel organe ? Pensez-vous que la vie puisse émerger de la matière inerte ? Les mutations aléatoires peuvent-elles augmenter la complexité d'un organisme ? Pourquoi chercher à inciter les gens à adhérer aux croyances évolutionnistes ? Pourquoi chercher à lutter contre la vision biblique de nos origines ?* »

Des questions répétées inlassablement jusqu'à l'absurde, face aux critiques des nombreux contradicteurs qui interviennent. Et des arguments surprenants, comme celui-ci : « *Les scientifiques cherchant à soigner le cancer parlent d'anomalies génétiques, cherchent à les identifier et à en amoindrir les effets. Ils ne voient pas ces mutations comme des éléments bénéfiques permet-*

tant d'acheminer l'humanité vers un devenir perpétuel mais comme des anomalies, des erreurs à corriger. Ce simple constat détruit l'évolutionnisme. Le cancer est un très bon exemple en défaveur de l'évolutionnisme. »

(ABU/BIA) Dammarie-les-Lys, France

Paris, France - Rapport de diffusion biblique 2017 : 1 bible sur 5 est diffusée en ligne

Plus de 20 % des bibles diffusées en 2017 par l'Alliance biblique universelle (ABU) ont été téléchargées sur Internet. C'est la première fois que les Sociétés bibliques comptabilisent séparément les téléchargements de textes bibliques – et les chiffres montrent que la diffusion en ligne représente une part de plus en plus significative.

Alors que la diffusion biblique globale a chuté de 12 % au plan mondial, le nombre de bibles intégrales diffusées dans le monde a dépassé les 34 millions pour la troisième année consécutive. Pour plus de 7,9 millions d'entre elles, il s'agissait de téléchargements, principalement à l'aide d'applications comme *YouVersion*.

Au total, ce sont plus de 107 millions de bibles intégrales qui ont été diffusées par l'ABU depuis 2015.

Près de 355 millions de produits bibliques – bibles, exemplaires du Nouveau Testament, évangiles et autres produits bibliques moins volumineux tels que des livrets pour lecteurs débutants – ont été diffusés (ou téléchargés) en 2017. L'ABU continue d'être la plus grande organisation de traduction et de diffusion de l'Écriture du monde ; les Sociétés bibliques ont fourni près de 70 % de la totalité des traductions de la Bible intégrale diffusées dans le monde.

Ces chiffres sont une compilation obtenue à partir des volumes annuels de produits bibliques diffusés qui ont été communiqués par les Sociétés bibliques du monde entier, et ils incluent les ventes locales, les exportations de produits bibliques et les téléchargements sur Internet.

La Parole de Dieu au bout des doigts

La Bible intégrale a été téléchargée plus de 7,9 millions de fois en 2017 ; il s'agit toutefois d'une estimation prudente et il est fort probable que le nombre réel de téléchargements ait été bien supérieur.

Près de 90 Sociétés bibliques proposent désormais leurs traductions de la Bible en ligne, à partir de centaines de sites web différents, comme par exemple *bibles.org*, et d'applications comme *YouVersion*. Par ailleurs, plus des trois quarts des Sociétés bibliques ont reçu une formation sur la mise à disposition de la Bible au format numérique.

La région Europe–Moyen-Orient a enregistré la plus forte proportion de téléchargements de bibles ; 44 % des bibles diffusées l'ont été en ligne. Mais c'est aux Amériques que le nombre de téléchargements de bibles a été le plus élevé : près de 5,4 millions.

Les données relatives aux téléchargements pour 2017 ont été recueillies à partir des chiffres de *YouVersion* et du suivi réalisé au sein des différentes Sociétés bibliques. Elles sont sans doute largement sous-estimées, mais le recueil de ce type de données constitue une étape nouvelle par rapport à l'an dernier et il gagnera en précision au cours des années à venir.

La plupart des Sociétés bibliques confient désormais leurs textes à la Bibliothèque biblique numérique (Digital Bible Library® – DBL), dont le développement et le fonctionnement sont pris en charge par l'ABU en partenariat

avec d'autres associations bibliques.

Lancée en 2011, elle a connu depuis une croissance rapide, permettant à la Bible d'être plus accessible que jamais. Fin 2017, la DBL contenait 1 735 textes bibliques dans 1 269 langues parlées par un total de 5,6 milliards de personnes.

Des produits bibliques pour les zones de conflits

On compte aujourd'hui plus de personnes déplacées que jamais auparavant ; au niveau mondial, le nombre de personnes qui ont été forcées de quitter leur domicile a atteint un niveau sans précédent de 65,6 millions. Il s'agit d'une crise humanitaire qui touche quasiment toutes les régions du monde. Et qui a créé une demande de produits bibliques énorme parmi ces populations qui aspirent à recevoir de Dieu le réconfort, l'espérance et la guérison.

Au Soudan du Sud, où quatre millions de personnes ont été chassées hors de chez elles, la diffusion biblique a augmenté de façon spectaculaire. La Société biblique y a diffusé plus de 250 000 bibles depuis que le conflit a démarré en décembre 2013, alors qu'elle enregistrait une diffusion moyenne d'environ 6 000 bibles par an avant le début de la guerre.

(ProtestInfo/BIA) Dammarie-les-Lys, France

Jérusalem, Israël - Le musée de la rédemption

En déplaçant l'ambassade américaine à Jérusalem, Donald Trump a répondu à un vœu d'une large part de son électorat: les évangéliques. La visite du musée des «Friends of Zion» permet de mieux comprendre les ressorts de leur amour pour Israël. Visite guidée.

Il est petit, mais il est hollywoodien. A quelques pas de la vieille ville de Jérusalem, le musée des «Amis de Sion» (FOZ) raconte en quelques salles et beaucoup de grands écrans high-tech une vision du monde particulière: celle des évangéliques américains pro-Israël. Pas moins de trois guides escortent la presse qui veut explorer les lieux, après une introduction de Ilan Scolnik, chargé du marketing pour le musée. «Le FOZ a reçu l'an dernier quelques 150'000 visiteurs dont la moitié sont des chrétiens, et il compte quelques 40 millions de 'followers' sur les réseaux sociaux», affirme-t-il fièrement.

Resserrer les liens entre juifs et non-juifs en célébrant les « justes parmi les nations », voilà l'objectif de ce musée fondé par Mike Evans, un millionnaire ultra-conservateur proche de Donald Trump. On le voit dès la première salle, sur un écran géant qui projette des images d'Israël à faire se pâmer le ministère du tourisme. Sur fonds d'hymne national, une voix off énumère

les miracles et les beautés du pays tandis qu'au sol se dessine une carte où figurent les villes israéliennes actuelles puis les lieux où vivaient les douze tribus d'Israël. Si l'on voit, certes, apparaître un minaret, rien n'indique qu'une autre population que les Hébreux ait un jour peuplé la région. Mais pas le temps de poser des questions, car voilà qu'apparaît Mike Evans en personne qui depuis le sommet grandiose d'une falaise désertique, invite le visiteur à « un grand voyage » sur les traces des Juifs.

Un voyage où tout est mobilisé pour que la fibre religieuse du visiteur soit touchée. Les employés du musée semblent en tout cas totalement conquis. « *Nous arrivons à une salle qui me touche spécialement. On y voit la destruction de Jérusalem par les Romains... quelle brutalité, tout cela pour occuper la ville sainte !* », souffle l'un des accompagnateurs dans l'ascenseur feutré qui mène au premier étage. Deuxième salle, deuxième projection, cette-fois ci pour plonger dans l'histoire biblique telle que racontée mot pour mot, grâce à un dessin animé représentant Abraham, le buisson ardent, l'esclavage en Égypte...

Vient ensuite une salle pour les « rêveurs » - les chrétiens précurseurs du sionisme au XX^e siècle - et une autre pour les « justes » - ceux qui ont sauvé les Juifs pendant l'Holocauste. Le musée présente ainsi l'aide à un groupe humain menacé de mort et le soutien à la construction d'un État sur le même plan - indiquant implicitement que ne pas soutenir le sionisme reviendrait à faire acte d'antisémitisme, tel que l'affirme la droite israélienne actuelle.

Parmi les « rêveurs », on retrouve sans surprise - le musée étant truffé de photos où figurent des pontes du parti républicain américain - George Bush grand-père. Puis l'on se trouve face à une gigantesque mosaïque interactive - « la plus grande d'Israël » - qui présente les destins de ceux qui ont œuvré à la création de l'État juif. « *Une sacrée tâche parce qu'il n'y avait rien, ici. Les juifs ont tout fait* », affirme un de mes guides. Ailleurs, un dessin animé présente les histoires des « Justes », ceux qui ont sauvé des Juifs pendant l'Holocauste. Et le visiteur est invité à faire un geste : ouvrir les paumes des mains pour que s'y projette la photo d'un Juif qui pourrait lui aussi avoir besoin d'aide.

Le musée se termine par un film montrant la croissance d'un arbre, dont les feuilles sont faites de toutes les photos des gens qui ont visité le musée et ont bien voulu se faire tirer le portrait. Puis l'on entend une voix off, avant de ressortir un peu étourdi : « *Vous aussi vous pouvez être un bourgeon de l'arbre d'Israël, appelé à grandir et à mûrir. Pour que le retour d'Israël sur sa terre soit total. Forever !* »

Commission paritaire : *renouvellement en cours*
Dépôt légal N° 79 - CAB - 019
Préfecture de Seine-et-Marne

Abonnement France 18 €
d'un an Outre Mer 19 €
Union européenne et Suisse 20 €
Autres pays et abonnement en cours d'année :
nous consulter.
Au nom du « BIA »
Règlement CCP - La Source 46 727 83 C